



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 29 septembre 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUEHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 27

Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

Etaient absentes :

- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENTS DE GRADE

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. La suppression de l'emploi d'origine ne pourra se faire qu'après avis du Comité Social Territorial.

Vu le tableau des emplois, il est proposé à votre assemblée :

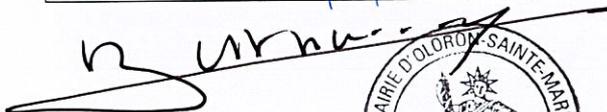
- la nomination d'un agent sur un poste vacant au tableau des effectifs sur un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,
- la nomination d'un agent sur un poste vacant au tableau des effectifs sur un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
- la nomination de 2 agents sur 2 postes vacants au tableau des effectifs sur des emplois permanents d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps complet,
- la nomination de 3 agents sur 3 postes vacants au tableau des effectifs sur des emplois permanents d'adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet,
- la création de 3 emplois permanents d'adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet,
- la création de 2 emplois permanents d'agents de maîtrises principaux à temps complet,
- la création d'un emploi permanent de Brigadier-Chef principal à temps complet,

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

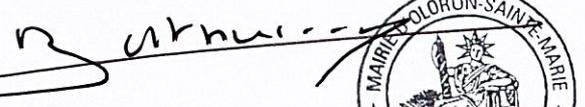
- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées, à compter du 1er octobre 2023,
- **INSCRIT** au budget de l'exercice les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 septembre 2023.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 03/10/2023




Le Maire,




Bernard UTHURRY